

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : publications

Question écrite n° 47944

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la nature des documents remis à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense. Un document du ministère de la jeunesse et des sports comporte des éléments de nature à susciter de vives interrogations quant à leur opportunité dans ce cadre. On y trouve un éloge du PACS, une condamnation du mariage, des conseils sur la façon de ne pas payer son loyer, comment faire « la chasse » aux racistes ou comment refuser de présenter ses papiers à un policier. Même si ces informations ne sont que des extraits de ce qui est contenu dans ce document, il ne paraît pas forcément opportun d'apporter une telle liste de « droits », sans aborder la question des devoirs. Il souhaiterait savoir dans quelles conditions a été distribué ce document, qui l'a réalisé et édité, et s'il estime utile de continuer à permettre cette distribution à tout le moins choquante.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense a effectivement été associé à la distribution du guide Droits des jeunes élaboré à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports. Cette publication, éditée à 1,5 million d'exemplaires, est diffusée notamment dans les mairies de plus de 10 000 habitants et dans les centres d'information de la jeunesse. Mis également à la disposition des jeunes sur les sites d'appel de préparation à la défense au cours du mois de mars 2000, ce guide n'est plus distribué. En effet, la défense limite ce type d'actions en ne les autorisant que très exceptionnellement, sur de courtes périodes, et à condition qu'elles présentent un intérêt social reconnu. C'est ainsi que la seule action autorisée depuis la première journée d'appel de préparation à la défense concerne la réalisation, au cours du mois de mai, d'une enquête sur la santé et les comportements des jeunes effectuée par l'Observatoire français des drogues et toxicomanie (OFDT) et destinée à mieux orienter les actions de prévention. Au-delà de ces actions très ponctuelles, l'objectif principal de la journée d'appel de préparation à la défense vise à informer et à sensibiliser les jeunes à leurs responsabilités de futurs citoyens en matière de défense. La notion du devoir et de la solidarité entre l'ensemble des Français, ainsi que celle relative à l'engagement pour une cause nationale y sont très largement diffusées, notamment par le biais du module sur le devoir de mémoire. C'est bien dans cette optique que doit être appréciée cette journée, dont l'indéniable succès ne doit pas être sous-estimé. Il convient de préciser à l'honorable parlementaire que le guide Droits des jeunes ne contient aucune information de nature à inciter à la désobéissance civique ou à des comportements contraires aux règles de la vie sociale. Il ne fait que présenter des dispositions essentiellement de nature législative et toutes parfaitement légales. Le second numéro de ce guide est d'ailleurs consacré aux droits civiques et aux responsabilités directes qu'ils impliquent pour les citoyens, telles que la contribution financière au fonctionnement de l'Etat ou la défense de la Nation.

Données clés

Auteur: M. François Sauvadet

Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE47944

Numéro de la question : 47944

Rubrique: Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3625 **Réponse publiée le :** 31 juillet 2000, page 4511